

17 avril 2026

**URGENT - Demande de suspension immédiate de tous les renvois vers le Burundi : Risques graves pour la sécurité des demandeur·euses d'asile débouté·es.**

Monsieur le Conseiller fédéral Beat Jans,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat aux migrations Vincenzo Mascioli, Monsieur Claudio Martelli,  
Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Moret, Monsieur le Conseiller d'Etat Dieter Egli, Madame la Conseillère d'Etat Susane Schaffner, Monsieur le Conseiller d'Etat Mario Fehr,

Par la présente, nous vous exhortons à suspendre immédiatement toute procédure d'exécution des renvois de personnes originaires du Burundi dont la demande d'asile a été rejetée, et nous demandons un moratoire sur les décisions de renvoi en attendant un réexamen de la situation réelle dans le pays. Plus précisément, nous vous demandons de suspendre les arrestations et les ordonnances de placement en détention administrative, et de réexaminer les demandes en cours à la lumière des éléments concrets que nous vous présentons et qui imposent une réévaluation sérieuse de la situation au Burundi.

Hier, le 16 avril 2026, un nombre important d'arrestations de personnes burundaises ont été entreprises - à notre connaissance 5 dans le canton de Vaud et une dans le canton de Soleure - et plusieurs personnes se trouvent en détention administrative dans l'attente d'un renvoi. Deux personnes ont été effectivement arrêtées dans le canton de Vaud et placées en détention à Genève, et une autre à Soleure, placée en détention à Zurich. A ces arrestations du 16 avril, s'ajoutent à notre connaissance une ayant eu lieu mardi dernier à Zurich, une autre ayant eu lieu en Argovie le 25 mars dernier et une dernière ayant eu lieu en novembre 2025.

Le 5 avril dernier à Zurich, Davy, un jeune homme dont la demande d'asile avait été rejetée, s'est suicidé par crainte d'être renvoyé dans son pays d'origine.

Nous déplorons l'acharnement des autorités à effectuer des renvois au Burundi, alors que depuis plusieurs mois déjà, de nombreuses organisations en collaboration avec la communauté burundaise, vous ont informé de la situation alarmante et préoccupante des droits humains au Burundi, ainsi que sur les risques encourus par les personnes dont la demande d'asile en Suisse a été rejetée.<sup>1</sup>

Malgré nos avertissements, le SEM a procédé, entre novembre 2025 et mars 2026, à plusieurs renvois forcés, concernant au moins cinq personnes burundaises. On est sans nouvelles de trois d'entre elles et deux autres se trouvent dans une situation d'angoisse totale, contraintes de vivre dans la clandestinité dans leur

---

<sup>1</sup> Lettres du 21.11.2025 et du 23.12.2025 annexées

propre pays ou dans les pays voisins. En tout état de cause, nous n'avons aucune nouvelle indiquant qu'elles vont bien, qu'elles ont retrouvé leurs familles et qu'elles sont en sécurité au Burundi.

Le fait de ne pas avoir de nouvelles suffit à lui seul à expliquer, une fois de plus, que le Burundi n'est pas un pays sûr et que les personnes renvoyées de Suisse sont exposées à des risques de persécution, d'incarcération arbitraire et se trouvent en danger de mort.

À cela s'ajoute qu'à la suite d'une manifestation (06.02.2026 à Lausanne) à laquelle ont participé plusieurs ressortissant·e-s burundais-es en Suisse — au cours de laquelle Sixte Vigny Nimuraba, l'ancien président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) du Burundi, récemment réfugié en Suisse, a pris la parole pour dénoncer les violations persistantes des droits humains dans son pays — des vidéos de l'événement ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux et au sein de groupes de messagerie au Burundi. Plusieurs personnes actuellement détenues en vue de leur renvoi figurent à visage découvert sur ces vidéos, c'est pourquoi nos organisations, ainsi que M. Sixte Vigny Nimubara lui-même, considérons qu'un retour ferait encourir à ces personnes un danger pour leur vie.

Cette diffusion semble avoir entraîné de graves conséquences, notamment des disparitions forcées, des menaces visant des proches de l'ancien président, ainsi que des arrestations et des départs précipités. À cet égard :

1. Le 25 février, Chadia Mukaremera, employée de la CNIDH, a été portée disparue. Des craintes sérieuses existent quant à sa survie. Les autorités compétentes n'ont entrepris aucune démarche effective pour la retrouver, malgré des éléments suggérant l'implication de responsables de la CNIDH. Par ailleurs, certaines personnes soupçonnées d'être impliquées n'ont fait l'objet d'aucune mesure, tandis que l'un des acteurs présumés aurait bénéficié d'un soutien gouvernemental pour une candidature à un mandat onusien.
2. Le 25 mars, cinq autres cadres de la CNIDH ont été convoqués puis retenus jusqu'à minuit au Bureau de recherche criminelle, soupçonnés d'entretenir des contacts avec des personnes à l'étranger, notamment avec Sixte Vigny Nimuraba, qualifié d'« ennemi du pays ». Il s'agit de Rukundo Félicité, Mugisha Ornella, Sunzu Didace, Muhimpundu Felix et Manirakiza Philbert. Il est à relever qu'une responsable hiérarchique n'a, pour sa part, fait l'objet d'aucune convocation. À ce jour, les téléphones des personnes concernées demeurent confisqués par la police.
3. L'ensemble de ces personnes ont été contraintes de fuir et recherchent actuellement une protection internationale. L'une d'entre elles est arrivée en Belgique, où elle a déposé une demande d'asile le 15 avril 2026.
4. Hier également, 16 avril, sans que les circonstances du décès ne soient encore claires, le ministre de la Communication a été retrouvé mort dans

sa voiture. Ce décès aux circonstances obscures a été relayé dans la presse burundaise et dans la presse internationale également.

Nous sommes très préoccupé·es par la sécurité des personnes originaires du Burundi qui ont été rapatriées contre leur gré. Nous sommes préoccupé·es par l'état de santé physique et mentale de celles et de ceux qui ont demandé une protection et ne l'ont pas obtenue, mis à rude épreuve par le climat d'insécurité qui s'est aggravé ces dernières semaines en Suisse. La crainte d'être interpellé et arrêté à tout moment et de se retrouver en détention administrative dans l'attente d'un renvoi forcé est source d'une immense détresse, d'un profond malaise et de grandes souffrances.

Nous ne voulons plus être témoins de suicides ou de tentatives de suicide.

Les personnes originaires du Burundi ont aujourd'hui un besoin manifeste de protection, que la Suisse doit prendre en compte. La situation actuelle demeure préoccupante et appelle à une évaluation rigoureuse et actualisée des risques. Les Burundais·es en procédure d'asile ou débouté·es vivent dans une détresse réelle, étroitement liée à la persistance d'un contexte de violence et d'insécurité dans leur pays d'origine.

Nous vous demandons donc de mettre immédiatement fin à ces pratiques contraires aux droits humains.

SI CE N'EST PAS VOUS, QUI ? SI CE N'EST PAS MAINTENANT, QUAND ?

Organisations signataires :

La Communauté burundaise de Suisse, Droit de Rester Vaud, Solidarité Tattes, Exil Aktion, Droit de Rester Neuchâtel, Colettivo R-esistiamo, Ligue suisse des droits humains- Genève, Jesuiten Flüchtlingsdienst Schweiz, Bündnis wo unrecht zu Zecht wird, Association for Queer Refugees, PangeaKolektif, Plus Fortes Ensemble, Freiplatzaktion Basel, Barbara Steinmann Verein Kunsttherapie Basel, Safe(r) Space Neuchâtel, L'Amar, Droit de Rester Valais, Centre pour la promotion de l'écriture et la liberté d'expression, Droit de Rester Fribourg, La fondazione azione posti liberi, Solidarité sans frontières, DAS (Dignité Action Solidarité) WAS (Würde Aktion Solidarität), Coordination asile.ge, CSP Genève, Médecins-actions-santé-migrants (MASM), La demeure – Canopy, Augenauf Zürich, Augenauf Bern, Solinetz Zürich, Collectif Afro-Swiss, Citykirche Offener st. Jakob, elisa-asile, asile.ch, Justice pour Michael et Hello Welcome Luzern.